



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

**Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**  
Pôle de l'Appui Territorial

**COMMUNE DE VANVAULT-LES-DAMES**

**Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable  
situé sur les communes de Vanvault-les-Dames et de Vanvault-le-Château  
ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**AVIS D'ENQUÊTE**

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur les communes de Vanvault-les-Dames et de Vanvault-le-Château, sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Vanvault-les-Dames et de Vanvault-le-Château pendant 19 jours entiers et consécutifs, **du lundi 3 février 2020 au vendredi 21 février 2020 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante [pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr](mailto:pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr) en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Dès qu'elle en aura pris connaissance, la préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Vanvault-les-Dames, afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Vanvault-les-Dames - 4, place du Matras 51340 Vanvault-les-Dames.

M. Serge BROGGINI, retraité de l'Education Nationale, est désigné commissaire-enquêteur. Il siègera à **la mairie de Vanvault-les-Dames** :

- le **lundi 3 février 2020 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**

- le **samedi 8 février 2020 de 9h00 à 12h00**

- le **vendredi 21 février 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

et à la mairie de **Vanvault-le-Château** :

- le **jeudi 13 février 2020 de 14h00 à 17h00**

pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée à la mairie de Vanvault-les-Dames, de Vanvault-le-Château et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique>

Châlons-en-Champagne, le **27 DEC. 2019**  
Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe à la cheffe de pôle,

  
Christine COQUELLE